



Semaine du développement durable

« LES FORÊTS DU VAL D'OISE, ENTRE NATURE ET CULTURE »



Dossier pédagogique
sur le film

« Forêts, l'espoir certifié »
de Jean-Michel Vennemani

Un film pour faire de l'EDD
Lycée

Auteurs

- Sylvie Malhanche
- Aurore Restout
- Aubin Khalifa, professeur d'histoire-géographie

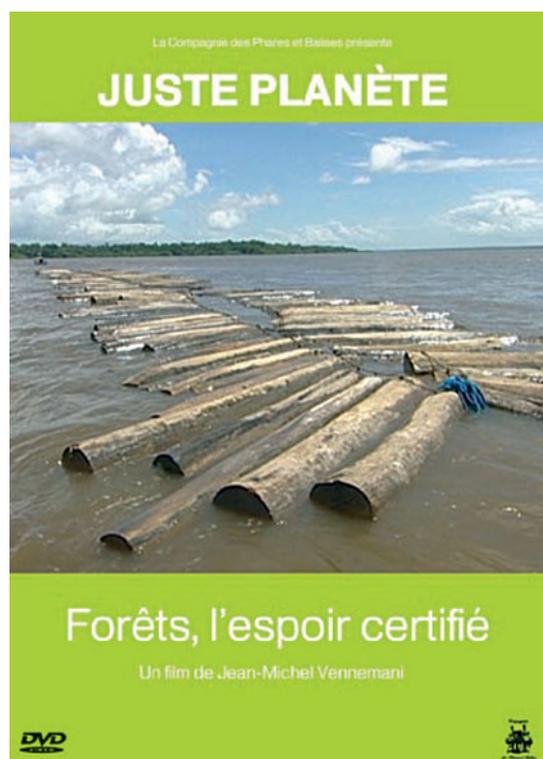
Note à l'attention des utilisateurs de ce dossier pédagogique

Des professeurs du « groupe ressource EDD » vous proposent, en 2012, trois dossiers autour du thème de la forêt. L'exploitation des documents proposés constitue à la fois une introduction à des thématiques d'EDD et des ressources pour travailler en classe. Ils permettent aussi d'aller plus loin et de monter des projets d'éducation au développement durable.

En aucun cas ces propositions ne constituent des modèles. Elles permettent de partir de documents concrets pour faire réfléchir les élèves et aborder la complexité des questions de développement durable.

Le groupe des Inspecteurs du comité académique pour l'EDD de l'académie de Versailles remercie tout particulièrement les professeurs qui se sont investis dans la réalisation de ces dossiers et vous souhaite beaucoup de plaisir à explorer ces pistes pédagogiques avec vos élèves.

Le film



Fiche technique

Titre	Forêts, l'espoir certifié
Durée	Film documentaire de 52 minutes
Réalisation	Jean-Michel VENNEMANI
Année	2005, France
Niveau	Lycée

Introduction

L'année 2011 fut déclarée année internationale de la forêt par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cette déclaration reconnaît le milieu forestier comme à la fois spécifique et de premier ordre dans la préservation de l'environnement.

Dans le cadre de l'Éducation au Développement Durable, le milieu forestier présente de multiples intérêts et approches : historique, juridique, économique, social, culturel et scientifique bien évidemment, particulièrement propice au travail transdisciplinaire.

Rappel préalable : assimiler les termes forêt et nature serait une erreur. En effet l'espace forestier est largement modelé par la main de l'homme, que ce soit de manière positive ou négative, depuis que ce dernier l'a apprivoisé.

Néanmoins la forêt n'a pas toujours été maîtrisée par l'homme. Le terme forêt provient de la racine *foris* ou *foras* qui signifie « en dehors » et la forêt était alors ce qui était en dehors de l'espace de la cité façonnée par l'homme et dominée par lui. Cet espace était donc désigné comme celui qui se trouvait à l'extérieur des villas, c'est-à-dire des habitations des hommes. Aujourd'hui cette même racine *for-* se retrouve dans plusieurs langues européennes pour exprimer ce qui est étranger, comme par exemple *foreign* en anglais.

Ainsi, la conception de la forêt comme un espace naturel devant être géré permet d'étudier la notion de développement durable de manière optimale.

Il est intéressant de constater que dès mai 1946 Philippe VI de Valois, dans une Ordonnance royale de Brunoy (Île de France) – article IV prévoyait :

« Les maîtres des Forêts enquerront & visiteront toutes les Forêts & bois qui y sont & feront les ventes qui y sont à faire, eu égard à ce que lesdites forêts & bois se puissent perpétuellement soustenir en bon état. »

L'emploi du verbe « soustenir » ne peut qu'évoquer l'origine de l'expression développement durable : en anglais « sustainable development », évoqué pour la première fois dans le rapport Brundtland (1987) et terriblement mal traduit en français. En effet, « sustain » aurait dû être traduit par soutenir ou supporter (au sens d'endurer, et non d'encourager). Il ne s'agit pas pour la forêt de seulement durer, mais d'être un espace naturel exploité d'une manière supportable pour ce milieu, c'est-à-dire qui ne remette pas en cause son exploitation par les générations futures.

Une fois ces rappels lexicaux effectués, le documentaire peut être abordé sous divers angles pluridisciplinaires. Il sera toutefois plus aisé de l'aborder par extraits thématiques plutôt que dans son intégralité. L'accent sera mis sur les enjeux du processus de certification du patrimoine naturel pour en assurer son exploitation tout autant que sa préservation.

Il est à noter que les pistes pluridisciplinaires évoquées sous forme de schéma heuristique se concentrent sur les problématiques soulevées dans le documentaire en rapport avec les programmes de seconde et du cycle terminal.

S. MALHANCHE

A. RESTOUT

SES – Niveau Seconde

Fiche d'étude introductive aux thèmes « introduction au marché » et « limites du marché »

Juste Planète : Forêt, l'espoir certifié
DVD – Documentaire de 52 minutes de Jean-Michel Vennemani, 2005, France

1. Quel est le type de forêt étudié dans ce documentaire : primaire ? secondaire ? Justifier.

.....

.....

2. Où se situe cette forêt ?

.....

3. Quelles sont les étapes de la déforestation ?



4. Quelles sont les différentes motivations de la déforestation ? Les regrouper par catégories.

5. Quelle entreprise française est évoquée dans ce documentaire ?

.....

6. Pour quelle production cette entreprise a-t-elle besoin de bois ?

.....

7. Quel est l'intérêt de la certification du bois ?

.....

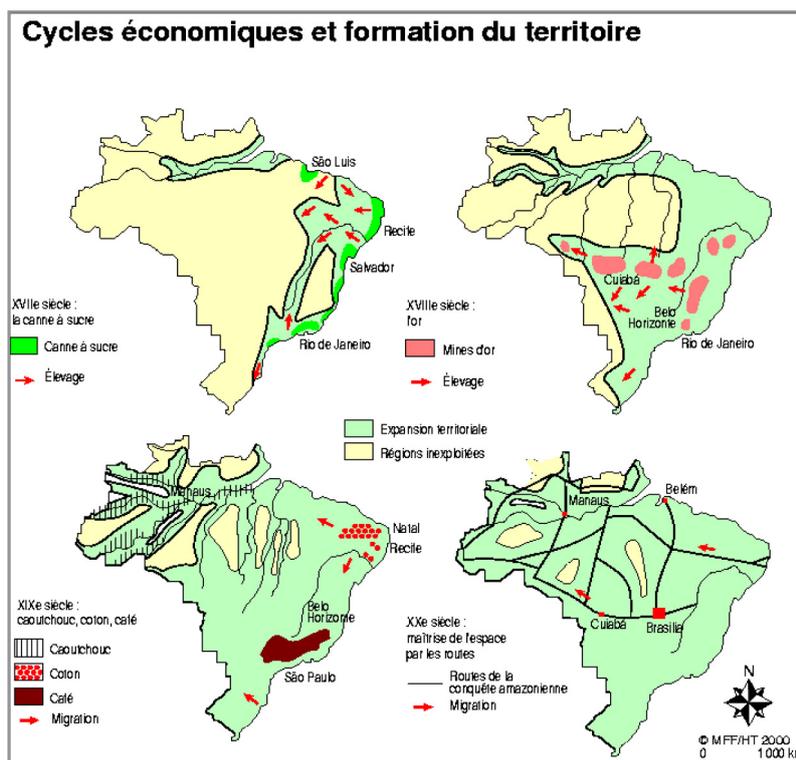
8. Quel est le problème en terme d'approvisionnement en bois certifié ? Quelles en sont les conséquences ?

.....

.....

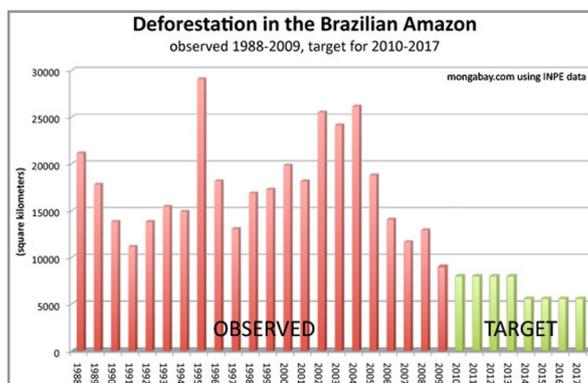
.....

Observez les documents suivants et répondez, en dix ou quinze lignes, au sujet suivant : Comment la demande internationale de bois tropical constitue-t-il à la fois une richesse et un appauvrissement pour le Brésil ?

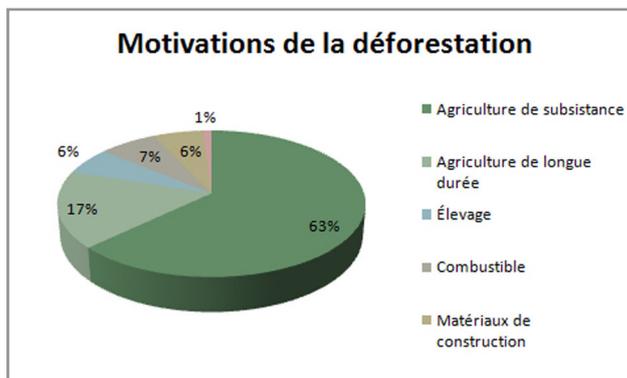


Document 1 – Déforestation et maîtrise du territoire.

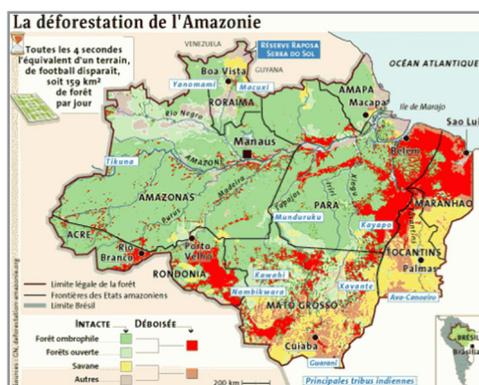
Source : Hervé Théry, professeur à l'École Normale Supérieure, Marie-Françoise Fleury, professeur au collège Marc Chagall – 27620 Gasny. <http://hist-geo.ac-rouen.fr/doc/ddc/brs/brs.htm>



Document 2 – Statistiques de déforestation au Brésil constatée et envisagée.



Document 3 – Déboiser, pour produire quoi ?



Document 4 – La déforestation au Brésil, état des lieux.

Source : <http://www.populationdata.net/cartes/actus/bresil-amazonie-deforestation-2005.php>

Le label FSC

Préserver les forêts est essentiel à la lutte contre le changement climatique. Depuis 1993, le label Forest Stewardship Council (FSC) permet d'identifier dans les magasins les bois issus de forêts gérées de manière durable, c'est-à-dire : sans excéder la capacité de la forêt à se régénérer et en respectant sa biodiversité ; sans mettre en péril le bien-être socioéconomique des travailleurs forestiers et en respectant les règles de l'Organisation internationale du travail (OIT) ; en respectant l'intégralité des droits légaux et coutumiers des populations locales.

Sur ce dernier point, il s'agit par exemple « de ne pas abattre les arbres qui ont une valeur sacrée ou qui sont utilisés dans la pharmacopée traditionnelle », explique Claire Marcadet, chargée de mission aux Amis de la Terre France. Des critères locaux viennent affiner les principes généraux, selon les rapports d'un groupe de travail constitué dans chaque pays.

2 % de la superficie mondiale. Le label FSC est attribué par un conseil composé de trois chambres représentant des intérêts différents. La chambre environnementale réunit des ONG comme le WWF, Greenpeace et les Amis de la Terre ; la chambre économique, des exploitants et des distributeurs comme Ikea, Kingfisher (propriétaire de Castorama), etc. ; et la chambre sociale, des ONG qui défendent les droits des populations locales. Le certificateur, accrédité par le FSC, attribue le label pour cinq ans, après avoir visité les forêts et analysé les documents de gestion. Un audit de contrôle concerne un tiers des forêts labellisées par an.

76 millions d'hectares de forêts sont aujourd'hui certifiés FSC dans 72 pays, soit environ 2 % de la superficie mondiale, contre 0,4 % en 2002. Ce qui n'empêche pas la destruction des forêts tropicales du Sud de se poursuivre. D'autant que plus de la moitié des hectares certifiés se situent en Europe, aux États-Unis et au Canada. La France, elle, possède 15 000 hectares de forêts labellisés FSC, contre près de 600 000 en Allemagne et... 10,5 millions en Suède.

Où trouver les produits FSC ? Il est souvent préférable d'acheter du bois local plutôt que du bois tropical, même labellisé FSC. Si vous souhaitez acquérir des meubles en bois tropical (keruing, teck...), assurez-vous qu'ils sont labellisés FSC, avec la liste complète des points de vente et des produits sur www.greenpeace.org/france/campaigns/forets/label-fsc-certification. La plupart des distributeurs spécialisés en bricolage et ameublement (Castorama, Lapeyre, Leroy Merlin...) les proposent.

La marque PEFC

Estimant que la certification FSC induit des coûts trop élevés, plusieurs fédérations de propriétaires forestiers européens ont réagi en créant en 2003 la marque PEFC (pour *Pan European Forest Certification Council*). Le PEFC est organisé en trois collèges : les producteurs (Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, Office national des forêts...), les transformateurs (Union des industries du bois...) et les autres parties prenantes (chambres d'agriculture, Fondation Nicolas Hulot...). La marque PEFC, attribuée à l'origine uniquement à des forêts européennes, s'est aujourd'hui exportée dans le monde entier (Canada, Brésil, Chili...).

En France, 4 millions d'hectares sont labellisés, soit plus du tiers de la forêt française. Pour acheter du bois européen, le label PEFC est une garantie suffisante car les enjeux en termes de protection des populations et de la biodiversité sont moindres que dans les forêts tropicales. En revanche, pour les bois tropicaux, il est préférable de privilégier le label FSC, dont les garanties sont supérieures. En effet, les critères permettant d'accéder à la certification PEFC relèvent surtout d'une démarche de progrès (par exemple « S'engager à s'informer et à se former en matière de connaissance de la biodiversité »), moins exigeante que les critères du cahier des charges FSC.

Document 5 – L'écocertification.

Source : Extrait de *Alternatives économiques poche* n° 26, novembre 2006, « La consommation citoyenne ».

RECOMMANDATIONS
du WWF

LES RECOMMANDATIONS du WWF aux acheteurs de produits tropicaux



● **Acheter en priorité des produits portant le label FSC.** Il garantit la légalité des bois qui entrent dans sa composition ainsi que la réelle prise en compte des aspects écologiques et sociaux dans la gestion forestière.



● **A défaut, vérifier que l'espèce n'est pas menacée (cf. tableau des espèces menacées), que le produit présente des garanties de traçabilité et de légalité :** présence du logo TFT ou démarche d'amélioration de l'entreprise via les membres du réseau FTN du WWF (cf. Annexe) et que le bois ne provient pas d'un pays à risque.



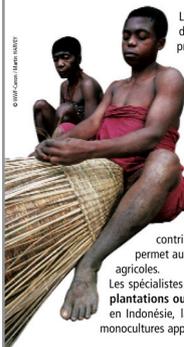
Les pays à risques sont des pays où l'exploitation du bois finance la guerre civile ou des gouvernements illégitimes. Par exemple, l'exportation de bois au Liberia a été mise sous embargo par les Nations Unies, au même titre que les diamants.

En Birmanie, l'exploitation du teck qui y pousse naturellement, alimente la junte militaire, qui maintient depuis 1962 la population dans un état d'oppression permanent. En 2000, l'Organisation Internationale du Travail a appelé la communauté internationale à cesser toute activité avec la Birmanie. A ce jour pourtant, seuls les États-Unis ont interdit toute importation avec la Birmanie.

● Si les produits n'affichent pas ces garanties minimales (légalité, traçabilité), **le risque de contribuer à la destruction de la forêt tropicale est important.**

LA DISPARITION
des forêts

LA DISPARITION des forêts tropicales : Quelles conséquences ?



Les forêts tropicales abritent une extraordinaire diversité de plantes et d'animaux - plus de 50 % de la diversité biologique terrestre - et constituent une source d'approvisionnement en matières premières précieuses pour l'homme. En influant sur le cycle de l'eau et le régime des pluies, elles contribuent à réguler le climat. Pourtant, **environ 14 millions d'hectares de forêt tropicale disparaissent chaque année**, soit l'équivalent de la superficie de la forêt française. Les causes de cette disparition sont multiples et complexes et les conséquences graves pour l'environnement. La substitution par l'agriculture et l'exploitation industrielle et commerciale sont les principales responsables. Or, l'exploitation forestière n'est pas en soi une activité destructrice si elle est pratiquée de façon respectueuse de la nature et des hommes et viable économiquement.

L'exploitation abusive des forêts, caractérisée par des exploitations illégales ou non durables, serait responsable, selon la Banque Mondiale, de 20 % de la disparition de la forêt tropicale.

Au-delà de la gestion forestière, les infrastructures nécessaires au transport du bois contribuent aussi à cette disparition. En effet, l'aménagement de routes à travers la forêt vierge permet aux agriculteurs d'y pénétrer, de défricher et facilite la transformation de la forêt en plantations agricoles.

Les spécialistes estiment que 40 % de la destruction de la forêt tropicale provient de leur **conversion en plantations ou en cultures permanentes**, en incluant les incendies massifs dont elles sont la cause. Ainsi, en Indonésie, la forêt tropicale a été remplacée par d'immenses exploitations de palmiers à huile. Ces monocultures appauvrissent les sols et n'assurent pas les différentes fonctions d'une forêt naturelle.



Quelles conséquences économiques et sociales ?

La disparition de massifs forestiers a des impacts économiques et sociaux forts : elle entraîne la perte irrémédiable de services pour les populations qui s'y ravitaillent (viande, fruits, graines, tubercules, produits médicamenteux).

De nombreux groupes ethniques vivent dans les forêts, comme les pygmées Baka du sud-est du Cameroun, qui doivent faire face à l'intrusion des multinationales du bois sur leurs terrains de vie et de chasse. Avec la disparition de la forêt - leur principal moyen de survie - ils sont contraints de s'adapter à un nouveau mode de vie.



Quelles conséquences pour la faune ?

En Afrique par exemple, les forêts du Bassin du Congo abritent plus de la moitié de la faune sauvage du continent, dont la plupart des derniers éléphants de forêt africains et l'unique population mondiale de gorilles des plaines. La destruction de l'habitat forestier de ces espèces entraîne leur disparition progressive. De plus, l'ouverture de routes à travers la forêt qui permettent le transit des camions favorise le braconnage des espèces animales, souvent transportées par les grumiers vers les principales villes du pays, et le commerce illégal de la viande de brousse. En Guyane, c'est la cause principale de la diminution de la biodiversité.



Quelles conséquences pour la faune ?

En Afrique par exemple, les forêts du Bassin du Congo abritent plus de la moitié de la faune sauvage du continent, dont la plupart des derniers éléphants de forêt africains et l'unique population mondiale de gorilles des plaines. La destruction de l'habitat forestier de ces espèces entraîne leur disparition progressive. De plus, l'ouverture de routes à travers la forêt qui permettent le transit des camions favorise le braconnage des espèces animales, souvent transportées par les grumiers vers les principales villes du pays, et le commerce illégal de la viande de brousse. En Guyane, c'est la cause principale de la diminution de la biodiversité.

ANNEXE

ANNEXE : les bonnes initiatives pour une gestion durable des forêts



Le FSC, Forest Stewardship Council - ou Conseil de bonne gestion forestière - a été créé en 1993 par des ONG environnementales et sociales - dont le WWF - des entreprises et des particuliers décidés à améliorer la gestion des forêts. Le FSC est un organisme d'accréditation international à but non lucratif dont la mission principale est de promouvoir des pratiques forestières respectueuses de l'environnement, socialement bénéfiques pour les populations locales et économiquement viables.

Pour ce faire, il délègue à des organismes de certification reconnus pour leur expertise, la possibilité de vérifier sur le terrain et/ou en entreprise le respect des Principes, Critères et indicateurs de bonne gestion et/ou de traçabilité des produits, comme la protection de la biodiversité, la reconnaissance des droits des populations indigènes... La délivrance du certificat, valable 5 ans, est soumise à une vérification de terrain pour chaque maillon de la filière. Le logo FSC permet aux consommateurs d'identifier les produits provenant de forêts bien gérées et donc certifiés selon les critères du FSC.

A ce jour, près de 70 millions d'hectares de forêts et plus de 4 300 chaînes de traçabilité sont certifiés FSC.



GLOBAL FOREST & TRADE NETWORK **Le GFTN** : le Global Forest & Trade Network - ou Réseau Forêt & Commerce - est un réseau international - à l'initiative du WWF - de « Clubs d'entreprises » (FTN) présents dans plus de vingt pays.

Au sein du réseau, on distingue d'un côté les « Groupes d'acheteurs » avec en priorité les revendeurs, distributeurs, utilisateurs finaux et prescripteurs de produits bois. Ces derniers sont appuyés dans la mise en œuvre de leur politique environnementale qui vise à atteindre 100 % de bois certifiés de façon crédible.

De l'autre, les « Groupes de producteurs » en amont de la filière bois qui rassemblent les propriétaires forestiers, les concessionnaires et les transformateurs. Ces membres s'engagent à certifier 100 % de leurs approvisionnements ou de leur forêt en cinq ans. Pour y parvenir, des audits indépendants vérifient la légalité et la traçabilité de leur bois.

Il existe aujourd'hui 14 FTN dans le monde, qui comptent plus de 400 sociétés membres, dont une en France, le Club ProForêts.



Le TFT : le Tropical Forest Trust est une association de membres fondée en 1999. Son objectif principal est de fournir à ses membres des volumes croissants en bois tropical légal et certifié FSC. Sur la base d'un accompagnement technique des gestionnaires forestiers en forêt tropicale et du suivi des chaînes de traçabilité, il permet à ses membres d'intégrer dans leur politique d'achat la problématique de la légalité, du suivi des bois et produits dérivés et de la certification forestière. Il contribue ainsi à exclure le bois illicite et indésirable des chaînes d'approvisionnement. Il compte actuellement 42 membres, parmi lesquels de grands groupes européens de la distribution.

